

indépendant du roi, il n'en est pas de même dans l'Eglise. Cette codification des marques de respect dues au Souverain-Pontife est essentiellement soumise à son autorité. L'étiquette d'un pape peut être modifié par son successeur. Ainsi l'étiquette veut que le pape mange seul ; mais Pie X ne peut prendre ses repas qu'en compagnie. Il s'est donc dispensé sur ce point de l'étiquette. Quand le pape sort de ses appartements, il a toujours une suite de garde-nobles et de camériers. Dans les dernières années de Pie IX, cette suite avait été réduite à son minimum. Deux gardes-nobles en petite tenue et en képi, un camérier de service composaient toute sa suite. Léon XIII remit les choses sur l'ancien pied et ne sortait jamais qu'accompagné de tout son cortège officiel. Pie X revient aux habitudes de Pie IX et prétend aller plus loin. Car il a choisi et disposé ses appartements privés de telle sorte qu'il pourra en sortir à son aise, sans être vu ni accompagné. Cela lui permettra de jouir d'un peu de liberté, et de pouvoir exercer une surveillance d'autant plus rigoureuse qu'elle sera moins prévue.

— Voici sur Pie X une jolie anecdote qui a trait à sa promotion à Mantoue. Quand il reçut le billet de nomination, l'abbé Sarto fut fort embarrassé. Il avait une foule de frais à faire, et ses économies étaient absolument négatives ; je crois même qu'il avait quelques petites dettes contractées pour secourir les pauvres de Venise. Toutefois il avait des amitiés sérieuses, non seulement parmi les catholiques, mais parmi les juifs qui appréciaient sa grande charité et l'affabilité de ses manières. Il alla trouver l'un d'eux à Padoue et s'ouvrit à lui de la difficulté pécuniaire créée par la situation inattendue qu'on venait de lui imposer. — Combien vous faut-il ? dit le juif. — Je calcule que pour payer les bulles, faire les frais de mon installation, solder quelques petites dettes, une douzaine de mille francs seraient nécessaires. — Eh bien, voici 6,000 francs que je vous donne, heureux de vous témoigner ainsi la grande estime que j'ai pour vous et de vous féliciter l'accomplissement de l'honorable mission qui vous est confiée. Quant aux autres 6,000 francs, je